

En Europe, les politiques publiques qui se déploient sur un territoire déterminé sont le fruit d'interactions et d'influences multi-niveau (européen, national, régional et local). Porter un regard critique sur les politiques publiques en œuvre sur un territoire comme celui de la Wallonie, nécessite donc de prendre en considération ces influences croisées provenant des différents acteurs européens, nationaux, régionaux et locaux.

Parmi les initiatives européennes qui ont le plus d'influence sur les politiques nationales et régionales, on retrouve la stratégie de développement économique, social et environnemental de l'Union européenne, communément appelée « la stratégie de Lisbonne ». Celle-ci relevait d'un large compromis politique qui adossait notamment à l'objectif d'accroissement de la compétitivité celui de l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi.

Mais Lisbonne marque aussi un tournant dans ce que l'on a appelé la « gouvernance européenne ». Il y est généralisé la « méthode ouverte de coordination » qui repose sur la délibération, l'échange de bonnes pratiques et la fixation d'objectifs communs. Cette méthode d'intégration, qualifiée de *soft law*, se voulait non contraignante et basée davantage sur l'apprentissage par les pairs que sur la contrainte.

Les indicateurs jouent un rôle essentiel dans cette approche. Ils permettent de fixer un horizon commun en termes d'objectifs et de mesurer les progrès accomplis par chacun des États membres au regard de celui-ci. Ainsi, à Lisbonne, en 2000, un objectif a été fixé en termes de taux d'emploi (indicateur peu utilisé jusque-là). Il s'agissait d'atteindre, en 2010, un taux d'emploi global de 70 % (calculé sur base de la population de 15 à 64 ans).

En 2005, la stratégie de Lisbonne a été « revisitée » pour se recentrer sur les objectifs de compétitivité. Les processus sociaux et environnementaux, sans être abandonnés, ont perdu en importance symbolique et politique.

La stratégie de Lisbonne a eu pour terme l'année 2010. Le contexte de crise économique et financière, qui a fortement augmenté les déficits publics et placé plusieurs pays européens dans une situation proche de la cessation de paiement a fait passer au second plan l'évaluation et l'analyse de l'échec de la stratégie de Lisbonne (Barbier, 2010).

Enfin, une nouvelle stratégie, dite « Europe 2020 » lui succède. Elle fixe de nouveaux objectifs quantitatifs à l'horizon d'une décennie tout en restant inscrite dans le même paradigme compétitif.

## Une stratégie commune pour 2020

La stratégie Europe 2020 soutient une ambition de développement d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » (European Commission, 2010). Les objectifs quantitatifs associés à cette stratégie sont présentés dans l'encadré ci-dessous. Il s'agit d'augmenter la participation au marché du travail, d'améliorer la performance des systèmes d'éducation (en limitant les sorties précoces et en maximisant la part des diplômés du niveau supérieur), de diversifier les ressources énergétiques, de limiter les rejets de CO<sub>2</sub>, et enfin, d'améliorer la cohésion sociale.

# Les objectifs quantifiés de la Stratégie Europe 2020

## 1. **Emploi**

>> Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans

## 2. **Recherche et développement**

>> Investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement

## 3. **Changements climatiques et énergies durables**

>> Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990

>> Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %

>> Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique

## 4. **Éducation**

>> Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %

>> Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans

## 5. **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

>> Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

### **Convergence versus harmonisation**

La fixation d'indicateurs d'objectif au niveau européen à l'horizon 2020 n'implique pas une égalisation des performances économiques et sociales des différents États ou Régions à cette échéance. Les objectifs sont européens et n'imposent pas de « partage de charge ». Cela signifie qu'ils doivent être atteints pour l'UE dans son ensemble par une combinaison d'initiatives nationales et européennes. De plus, ils sont présentés comme se renforçant mutuellement dans un processus vertueux : le secteur éducatif contribue à améliorer les capacités d'insertion professionnelle et à réduire la pauvreté ; l'augmentation de la part de la recherche et de l'innovation dans l'économie, conjuguée à une utilisation plus efficace des ressources, rend les entreprises plus compétitives et favorise la création d'emplois ; les investissements dans les technologies plus vertes contribuent à la lutte contre les changements climatiques tout en créant de nouveaux débouchés et de nouveaux emplois.

Les États membres ont, pour leur part, adopté des objectifs nationaux spécifiques pour contribuer à cette stratégie européenne. Le programme national de réforme (PNR) est un document transmis annuellement

par chacun des États à la Commission<sup>1</sup>. Il précise la façon dont les objectifs européens sont rencontrés par les politiques nationales.

## **Les objectifs nationaux et régionaux dans le cadre de la Stratégie EU2020**

Les objectifs adoptés par les autorités belges ont été publiés dans le PNR 2011. En ce qui concerne l'emploi, la Belgique vise un taux d'emploi des 20-64 ans de 73,2 % d'ici 2020. Ceci impliquerait la création de 431.000 emplois, dont 251.000 emplois pour les femmes. La Belgique a également adopté des sous-objectifs en matière d'emploi : un taux d'emploi des femmes de 69,1 %, des travailleurs âgés de 55 à 64 ans de 50 %, un écart entre le taux d'emploi des belges et des citoyens hors-UE inférieur à 16,5 points de % et une part des jeunes ne se trouvant ni à l'emploi, ni en formation, ni dans l'enseignement (NEET) de 8,2 %. En matière d'inclusion sociale, l'objectif est de diminuer le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion de 380.000. En matière d'environnement, les objectifs adoptés sont une diminution de 18 % d'énergie primaire (par rapport aux projections à l'horizon 2020), de 15 % des émissions de CO2 (par rapport à leur niveau de 2005 dans les secteurs dits non ETS) et une part d'énergie renouvelable de 13 % (dans la consommation finale brute d'énergie). En termes de R&D enfin, la Belgique partage l'objectif européen d'y consacrer 3 % du PIB.

Ces objectifs sont fixés pour le pays dans son ensemble. Chaque Région, en fonction des situations d'origine, devra y contribuer. On le verra dans les fiches ci-jointes, la position de la Wallonie à l'égard de ces indicateurs est contrastée. Tantôt elle réalise des performances supérieures aux moyennes nationales et européennes, c'est le cas pour la R&D, tantôt ses performances sont largement en retrait de ses voisins. Parfois, des évolutions favorables demeurent masquées par des écarts à la moyenne qui restent d'ampleur. Enfin, dans certains domaines, la Région tarde ou peine à se rapprocher de l'objectif européen.

Les Communautés et Régions participent, dans leurs domaines de compétence respectifs, aux efforts réalisés pour répondre aux objectifs EU2020 et à leur traduction nationale. L'action du Gouvernement wallon au cours de la présente législature (2014-2019) est articulée autour de trois priorités : l'innovation, la simplification (en particulier dans le domaine du soutien à l'activité économique) ainsi que le rassemblement et l'implication des acteurs (notamment les partenaires sociaux)<sup>2</sup>. Le Plan Marshall 4.0 renforce un certain nombre de politiques régionales et contribue à inscrire la Wallonie dans la dynamique européenne de la stratégie EU2020. Il vise le soutien à la formation professionnelle, l'innovation (à travers, par exemple, les pôles de compétitivité), la transition énergétique, le développement d'infrastructures et l'innovation dans le domaine des TIC.

Les indicateurs de la stratégie EU2020 ne constitueront pas les seuls éléments d'évaluation des transformations de l'économie wallonne, mais ils seront pris en compte dans cette perspective.

Ces indicateurs d'objectif présentent bien sûr des limites et il est sain, pour le débat démocratique, qu'ils fassent l'objet d'une mise en perspective critique. Certains souligneront leur pertinence ou leur ambition. D'autres mettront en évidence des défauts de cohérence de la stratégie ou l'inadéquation des moyens aux résultats.

Cette publication est réalisée conformément à l'article 77 du décret du 23 décembre 2013 qui porte organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon. Ce texte<sup>3</sup> enjoint

---

<sup>1</sup> Le dernier PNR a été transmis par la Belgique à la Commission européenne en avril 2016. Voir la rubrique « Pour aller plus loin ».

<sup>2</sup> Déclaration de politique régionale 2014-2019, Oser, innover, rassembler, Namur, pp. 5 à 8.

<sup>3</sup> « Titre XII. Dispositions relatives aux objectifs budgétaires, sociaux, économiques et environnementaux. Art. 76. En poursuivant les objectifs et obligations budgétaires visés à l'article 2 de l'accord de coopération, le Gouvernement veille également à atteindre les objectifs et à respecter les prescrits visés aux articles 8, 9, 11, 14, 106.2 et 153 du TFUE et de l'article 2 du Protocole (n° 26) sur

notamment au Gouvernement de veiller à atteindre les objectifs sociaux et environnementaux que l'Union européenne s'est fixée dans sa Stratégie Europe 2020. L'IWEPS a pour sa part pour mission d'évaluer le respect de ces objectifs. En pratique, cette évaluation prendra la forme d'un suivi annuel des indicateurs EU2020 (définis au niveau européen pour leur capacité à représenter adéquatement les objectifs de la Stratégie Europe 2020). La démarche vise à faire connaître un processus de coordination européen qui reste souvent confiné dans des cercles d'experts et de techniciens. Elle est aussi une invitation, voire une contribution, à sa mise en débat.

## Perspectives

L'utilisation d'indicateurs d'objectifs dans la conduite des politiques publiques a tendance à se développer depuis près de vingt ans. L'intégration européenne y est pour beaucoup. Un indicateur présente un intérêt évident : celui de traduire une réalité complexe en un chiffre, ou, plus précisément, de réduire la complexité et résumer une réalité à un chiffre (Zittoun, 2009). Il peut ainsi être utilisé dans les débats publics ou dans les processus de décision politique si du moins il répond à des conditions de pertinence et de fiabilité et s'il fait consensus.

Mais un indicateur ne peut se résumer à un instrument technique qui serait par nature purement objectif. Il s'agit autant d'un dispositif social que technique, porteur de représentations et structurant des relations entre acteurs (Lascoumes, Le Galès, 2004).

Un indicateur contribue à transformer une situation donnée en problème et à publiciser ce dernier ; il constitue également une ressource essentielle pour l'action publique. Aussi, le développement et l'adoption de nouveaux indicateurs peuvent bousculer radicalement la perception d'une situation sociale. Pour s'en convaincre, on peut utilement se remémorer le changement de perspective qu'a produit la montée en importance de l'indicateur du taux d'emploi à la fin des années 1990<sup>4</sup>.

Mais en portant l'attention sur une situation sociale particulière, un indicateur place aussi dans l'ombre, c'est-à-dire hors champ d'attention, d'autres dimensions ou critères de jugement. Pour reprendre l'exemple du taux d'emploi, la maximisation de celui-ci peut se faire au détriment de la qualité des emplois créés (Salais, 2004 ; Conter *et al.*, 2008).

Les indicateurs sont donc implicitement porteurs de représentation et de sens. Ceux retenus dans le cadre de la stratégie Europe 2020 ont ainsi vocation à refléter l'idéal d'une croissance intelligente, durable et inclusive. En créant l'adhésion autour d'objectifs communs, les indicateurs contribuent aussi à légitimer l'action publique présentée comme au service de ces objectifs.

Un indicateur doit également être lu à travers ses usages sociaux et politiques. La quantification permet la comparaison dans le temps et dans l'espace ; elle rend mesurable une intervention publique ou ses résultats et permet de situer les écarts à une norme ou à un objectif prédéfini. C'est dans cette perspective que nous

---

*les Services d'intérêt général annexé à celui-ci, ainsi que les objectifs sociaux et environnementaux que l'Union européenne s'est fixés dans sa Stratégie Europe 2020. Le budget s'inscrit dans une convergence vers les objectifs sociaux, économiques, environnementaux et budgétaires visés à l'alinéa 1er, en prenant en compte le calendrier proposé par la Commission européenne conformément aux règles du droit de l'Union européenne applicables. Art. 77. L'IWEPS réalise, au moins une fois l'an, une évaluation rendue publique du respect des objectifs sociaux, économiques et environnementaux et des prescrits visés à l'alinéa 1er de l'article 76. Les partenaires sociaux, par la voix du CESW, ont également la possibilité de formuler un avis à tout moment, à destination du Gouvernement. »*

<sup>4</sup> Jusque-là, la boussole des politiques de l'emploi était le taux de chômage. Au regard de celui-ci, notre pays réalisait des performances remarquables en ce qui concerne les âgés. Le taux de chômage des plus de 50 ans était parmi les plus bas de l'UE. Lorsque le taux d'emploi a été promu comme indicateur clé, la situation de cette classe d'âge a été considérée comme problématique.

avons publié, tant que faire se peut, des séries de données les plus longues possibles permettant de dresser un premier bilan.

Que nous enseignent les indicateurs Europe 2020 sur la Wallonie ? Ils guident sélectivement notre regard vers plusieurs constats.

**En matière d'emploi** d'abord, le taux d'emploi (mesuré per capita pour les 20 à 64 ans) progresse de façon lente et quasi continue sur une longue période. Il a tendance à stagner depuis la crise de 2009 et même diminuer ces deux dernières années (61,5 % en 2015). En revanche, si l'on observe les évolutions par sexe, également sur une longue période, on constate que la quasi-stagnation du taux d'emploi global masque des évolutions contraires pour les femmes et les hommes. Le taux d'emploi des premières progresse de près de 9 points de pourcentage en 15 ans (passant de 51 % en 2000 à 57,2 % en 2015), alors que le taux d'emploi des seconds se caractérise par une décroissance au cours de la même période (-7,1 p.p. pour atteindre 65,9 % en 2015). Les objectifs européens, fixés à l'horizon 2020, apparaissent, au vu de cette situation de départ extrêmement ambitieux.

La création d'activités et d'emplois, privés, publics ou associatifs, apparaît, au vu de ce constat comme un enjeu essentiel pour la Région. A cet égard, la performance de la Wallonie au regard de l'indicateur relatif aux **dépenses en matière de recherche et de développement** est à relever. La Wallonie consacre à la recherche plus de 2,5 % de son PIB, soit une part supérieure aux moyennes nationales et européennes. La part du secteur privé dans ces dépenses est relativement importante. Au total, cependant, les dépenses en matière de recherche et développement n'atteignent pas encore l'objectif européen (3 %).

La croissance recherchée dans le cadre de la stratégie Europe 2020 est présentée comme durable et inclusive. Trois indicateurs reflètent les engagements du paquet « énergie - climat ». En matière de réduction des **gaz à effet de serre**, la trajectoire de la Wallonie semble correspondre aux objectifs internationaux du protocole de Kyoto et de la stratégie Europe 2020. En 2014, les émissions GES ont en effet diminué de 36,6 % depuis 1990 et de 30,5% depuis 2005 ; elles se situent également sous la trajectoire de réduction définie pour la période 2013-2020 (burden-sharing intra-belge). En ce qui concerne **l'efficacité énergétique**, la consommation d'énergie primaire atteint son niveau le plus bas depuis 1990 et connaît une diminution de 21,8% depuis 2005. L'intensité énergétique ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB a décliné en Wallonie depuis 2005 mais reste supérieure aux moyennes nationale et européenne, en raison de la structure du tissu industriel, et ce malgré la chute de l'activité sidérurgique... S'agissant de **la part du renouvelable** dans la consommation finale brute d'énergie, les autorités belges se sont fixées un objectif de 13 % d'ici 2020. Cette part est de 10,8 % au niveau de la Wallonie en 2013.

La stratégie Europe 2020 mise aussi sur l'éducation et la formation pour soutenir la productivité et la croissance économique. Les indicateurs retenus permettent de confirmer des constats bien établis pour la Belgique dans son ensemble et pour la Wallonie en particulier. D'abord, **le pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur** parmi les 30-34 ans est élevé en comparaison internationale. Il s'élève à 39 % pour la Wallonie (45 % pour les femmes et 33 % pour les hommes) qui a donc pratiquement atteint l'objectif de la stratégie 2020. Remarquons que les autorités belges se sont fixées un objectif, plus ambitieux que l'objectif européen, de 47 % à l'horizon 2020.

Mais le taux élevé de diplomation de l'enseignement supérieur va de pair avec un phénomène de décrochage important au cours des études secondaires. En Wallonie, davantage qu'en Belgique et dans l'UE, une part significative des **jeunes quitte l'enseignement avant d'avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur**. Cette part s'élève pour la Région à 13 %. L'objectif fixé par les autorités belges s'élève à 9,5 % à l'horizon 2020. Enfin, les autorités belges ont adopté un objectif relatif aux **jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation (NEET)**. Bien qu'aucun objectif n'était fixé dans la stratégie Europe

2020 en la matière, il fut convenu<sup>5</sup> de descendre cette part à 8,2 % d'ici 2020. En 2014, la part de NEET en Wallonie était de 14,7 %. Cette part a fortement diminué entre 2002 et 2010 et est stable depuis lors<sup>6</sup>.

Enfin, en ce qui concerne **la pauvreté et l'exclusion sociale**, l'approche européenne nous invite à considérer les choses de façon plus large qu'à travers l'indicateur classique de seuil de pauvreté monétaire. L'indicateur retenu est le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion. Ceci concerne 26,3 % de la population wallonne ; cette proportion est stable au cours des dernières années.

Ces différents indicateurs sont placés, dans le tableau ci-dessous, en perspective avec les objectifs européens et belges à l'horizon 2020. Les fiches ci-jointes approfondissent l'analyse des différents indicateurs et présentent notamment une comparaison régionale. Elles ont vocation à être actualisées périodiquement. La présente version a été actualisée en date du 1<sup>er</sup> juin 2016.

---

<sup>5</sup> A l'occasion du PNR 2011 ; *cf. supra*.

<sup>6</sup> En Belgique où la scolarité est obligatoire jusque 18 ans, il est peut-être plus intéressant de calculer l'indicateur NEET sur base des 18-24 ans. L'indicateur européen calculé sur base des 15-24 ans est en effet diminué du seul fait que les 15-18 ans sont toujours scolarisés.

# Objectifs en lien avec la stratégie *Europe 2020* et situation en Wallonie

Indicateur	Situation wallonne actuelle		Objectif EU 2020	Objectif belge (PNR 2011)	
		année			sce
<i>EMPLOI</i>					
<b>Taux emploi 20-64 ans</b>	61,5 %	2015	1	75,0 %	73,2 %
Taux d'emploi des femmes	57,2 %	2015	2	-	69,1 %
Taux d'emploi des + 55 ans	40,8 %	2015	3	-	50,0 %
Ecart taux emploi B et non UE	31,1 %	2014	4	-	< 16,5 p.p.
<i>EDUCATION</i>					
<b>30-34 ans diplômés ens. supérieur</b>	39 %	2015	5	> 40 %	47 %
<b>Part des jeunes en décrochage</b>	13 %	2015	6	< 10 %	9,5 %
Jeunes 15-24 ans NEET	14,7 %	2014	7	-	8,2 %
<i>PAUVRETE</i>					
<b>Personnes menacées de pauvreté ou exclusion p.r. 2008</b>	26,8 % de la population	2014	8	- 20 millions	- 380.000
<i>ENVIRONNEMENT</i>					
<b>Réduction des émissions de GES par rapport à 1990</b>	- 36,6 %	2014	9	- 20 %	

Réduction des émissions de GES par rapport à 2005	- 30,5 %	2014	10	-	- 15 %
<b>Utilisation d'énergie provenant du renouvelable</b>	10,8%	2013	11	20 %	13 %
<b>Augmentation de l'efficacité énergétique</b>			12	+ 20 %	
Diminution de la consommation d'énergie primaire (par rapport aux projections à 2020)	- 21,8 %	2014	13	-	- 18 %
<i>INNOVATION</i>					
<b>Dépenses R&amp;D en % PIB</b>	2,91 %	2013	14	3,0 %	3,0 %

Sources : 1 à 3. EUROSTAT 2015 ; 4. EFT 2014 ; 5 à 6. EFT 2015 ; 7. EFT 2014 ; 8. SILC 2014 (tendance stable depuis 2008) ; 9 à 13. AWAC et SPW-DGO4 2016 ; 14. Eurostat

Note : En gras, les indicateurs définis au niveau européen.



## Bibliographie

- Barbier Cécile, 2010, « Vers le 'gouvernement économique' de la zone euro : pour le meilleur et pour le pire ? », *Opinion Paper* n°2, Observatoire social européen, Bruxelles, avril.
- Conter Bernard, Cusso Roser, Dufresne Anne, 2008, « Ombres et lumières sur l'emploi et les salaires: le rôle des indicateurs statistiques européens », in Cusso, R., *et al.* (dir), *Le conflit social éludé*, Academia-Bruylant, collection ABSP, Bruxelles, pp.119-140.
- Conter Bernard, 2012, *La stratégie européenne pour l'emploi. De l'enthousiasme à l'effacement*, CRISP, Bruxelles.
- European Commission, 2010, *Communication from the Commission. Europe 2020: a European strategy for smart, sustainable and inclusive growth*, COM (2010) 2020, 3.3.2010.
- IWEPS (2013), *Les chiffres clés de la Wallonie*, IWEPS, Namur.
- Maître Bertrand, Nolan Brian, Whelan Christopher, 2014, « L'indicateur EU 2020 de suivi de la pauvreté et de l'exclusion : une analyse critique », *Economie et statistique* n° 469, pp. 147-167.
- Lascoumes Pierre, Le Galès Patrick, 2004, *Gouverner par les instruments*, Presses de SciencesPo, Paris.
- Pochet Philippe, 2010a, « Impacts sociaux de la nouvelle gouvernance européenne », *ETUI Policy Brief*, n°5.
- Pochet Philippe, 2010b, « What's wrong with EU 2020 ? », *ETUI Policy Brief* n°2/2010.
- Salais Robert, 2004, « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi », dans Zimmerman Bénédicte (dir), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. L'Europe, le savant et le politique*, Paris, éd. Maison des sciences de l'Homme, pp. 287- 318.
- Zittoun Philippe (dir), 2009, *Des indicateurs pour gouverner : boussoles ou miroirs déformants ?*, PUCA, coll. « recherches », Paris

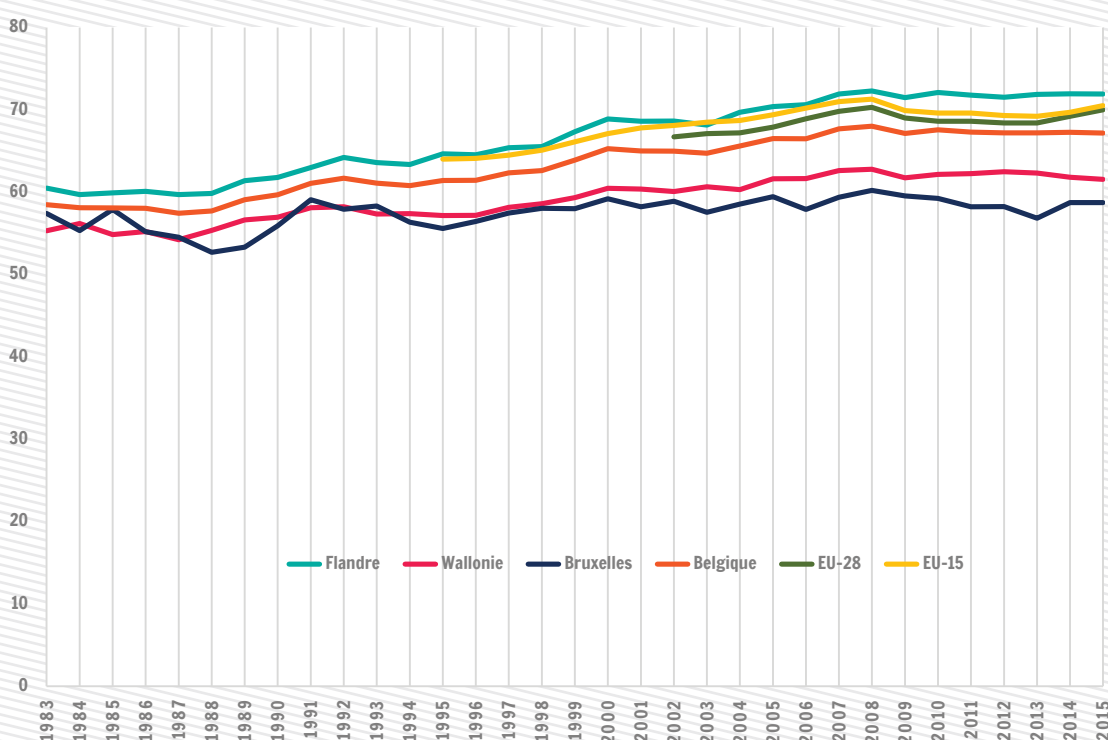
- Stratégie EU 2020 :  
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy>
- Enquête EFT :  
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview>
- Enquête EU-SILC :  
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview>
- Programme national de réforme 2011 de la Belgique :  
[http://www.be2020.eu/uploaded/uploaded/201105201047030.PNR\\_2011\\_fr.pdf](http://www.be2020.eu/uploaded/uploaded/201105201047030.PNR_2011_fr.pdf)
- Programme national de réforme 2016 de la Belgique :  
[http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2016/nrp2016\\_belgium\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2016/nrp2016_belgium_fr.pdf)
- Chiffres clés de la Wallonie :  
<http://www.iweps.be/publication-categorie/chiffres-cles-de-la-wallonie>
- Agence wallonne de l'air et du climat :  
<http://www.awac.be/>
- Site web sur l'innovation :  
<http://www.innovationdata.be>
- Portail énergie de la Wallonie :  
<http://energie.wallonie.be/>

# Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

## 61,5%

C'est le taux d'emploi wallon des 20-64 ans en 2015, alors que le taux européen était de 70,0%

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans par régions belges et moyennes belge et européennes



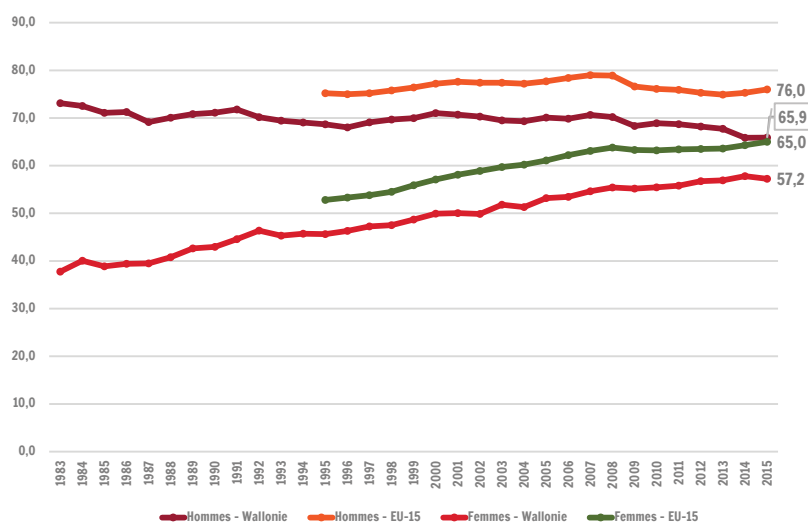
Sources / Enquête sur les forces de travail - Update Eurostat 26/04/2016 - Steunpunt WSE

En 2015, taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (61,5%) reste inférieur à la moyenne belge (67,2%), aux moyennes européennes (70,0% pour l'Europe des 28 et 70,5% pour l'Europe des 15) et au taux flamand (71,9%) mais il est supérieur au taux observé à Bruxelles (58,7%).

Dans le cadre de la stratégie européenne EU2020, c'est le taux d'emploi des 20-64 ans qui a été sélectionné comme indicateur cible. L'objectif européen est d'arriver à ce que 75% des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. Au niveau belge, dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011), les autorités des différents niveaux de pouvoir se sont fixées pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 73,2% chez les 20-64 ans à cet horizon.

# Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en Wallonie et dans l'Europe des 15



Le taux d'emploi des femmes montre une tendance à la hausse, aussi bien au niveau wallon qu'au niveau de l'Europe des 15, depuis le début de la période d'observation, avec cependant une tendance à la stabilisation en 2015 pour la Wallonie. Le taux d'emploi des hommes est, quant à lui, plus stable et a tendance à baisser.

Le taux d'emploi des femmes reste cependant inférieur au taux d'emploi des hommes. En 2015, en Wallonie, 57,2% des femmes en âge de travailler avaient un emploi contre 65,9% des hommes. Au niveau européen ces taux étaient respectivement de 65,0% et 76,0%.

Dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011), l'objectif de taux d'emploi des femmes en 2020 a été fixé à 69,1%

Source / Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 26/04/2016- Steunpunt WSE

## Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par la Direction générale Statistiques du SPF Economie, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

## Pertinences et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/taux-demploi-selon-le-genre-et-lage;>

L'Enquête Forces de travail : [http://statbel.fgov.be/fr/binaries/T11.SVY\\_1.CTAC\\_ORG\\_1.DIFF\\_LVL\\_1.FR\\_tcm326-62266.pdf;](http://statbel.fgov.be/fr/binaries/T11.SVY_1.CTAC_ORG_1.DIFF_LVL_1.FR_tcm326-62266.pdf)

DG Statistique du SPF Economie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Steunpunt WSE : <http://www.steunpuntwse.be/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017

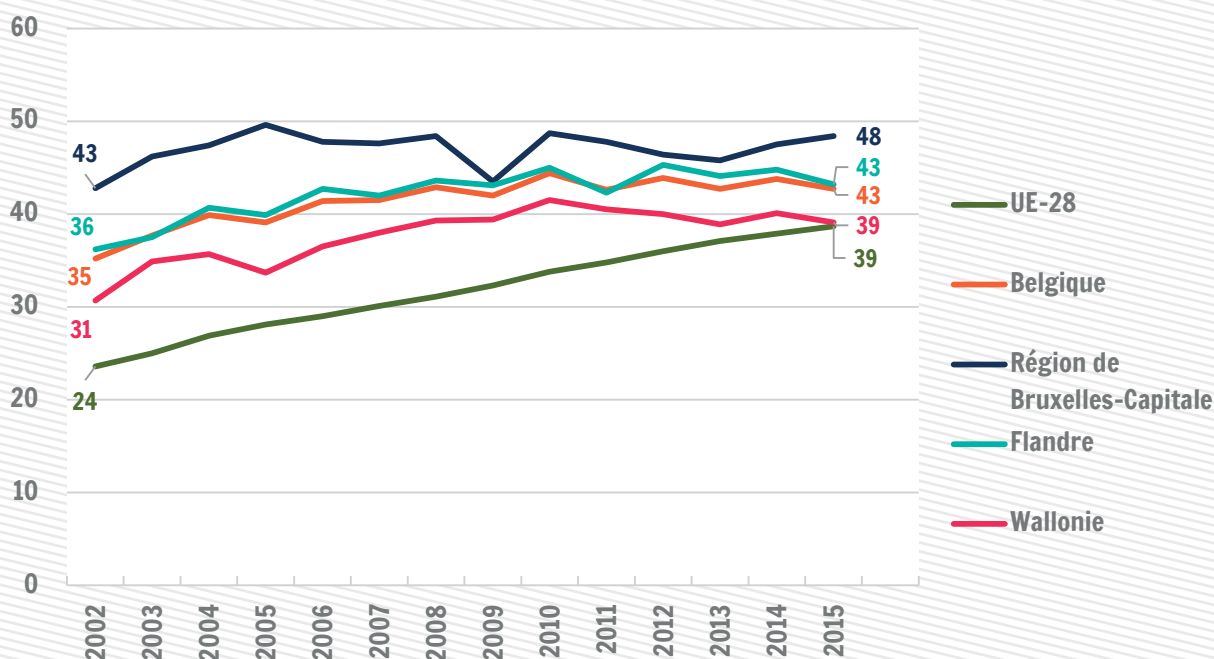
# 30-34 ans diplômés

## de l'enseignement supérieur

# 39%

En Wallonie, en 2015,  
39% des 30-34 ans ont un diplôme  
de l'enseignement supérieur

Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans



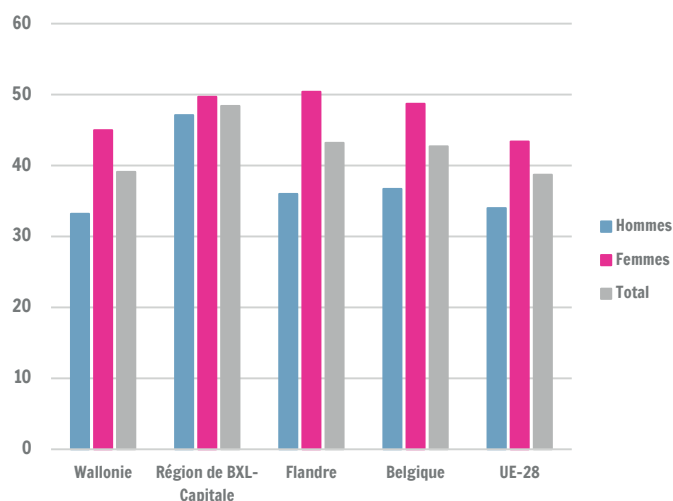
Sources / EUROSTAT et Statistics Belgium - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2015 (Moyenne annuelle) - Calculs IWEPS

Dans le cadre de la stratégie EU2020, l'objectif fixé par l'Europe est d'atteindre 40% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans, à l'horizon 2020. La Belgique a quant à elle fixé un objectif plus ambitieux de 47%. En 2015, en Wallonie, la part des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur est équivalente à la moyenne européenne, soit 39%. L'objectif européen est donc pratiquement atteint. Globalement, une croissance s'observe depuis le début des années 2000 (avec 31% en 2002), même si les dernières années indiquent une certaine stagnation.

Comparativement aux deux autres régions du pays, la situation de la Wallonie est plus défavorable. En région bruxelloise, près de la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans (48%) est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 43% en Flandre.

# 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

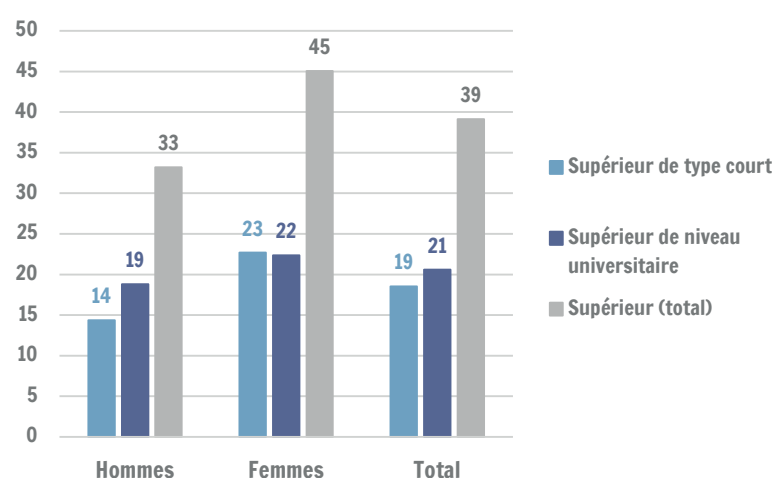
Pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le sexe



La part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, et ce dans toutes les régions du pays et dans l'Union Européenne des 28. L'écart entre les hommes et les femmes est le plus marqué en Flandre, mais est presque insignifiant dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Sources / Eurostat et Statistics Belgium - EFT, 2015 - Calculs IWEPS

Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans selon le type d'enseignement, en Wallonie (2015)



Parmi les 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, environ la moitié à un diplôme de niveau universitaire (non universitaire de type long et universitaire). La part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans est plus élevée chez femmes, que l'on considère les deux types d'enseignement supérieur conjointement ou séparément. 23% des femmes âgées de 30 à 34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (contre 14% des hommes) ; 22% des femmes ont un diplôme de niveau universitaire (contre 19% des hommes).

Source / Statistics Belgium - EFT, 2015 - Calculs IWEPS

## Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue le type court et l'enseignement de niveau universitaire (qui inclut l'enseignement non universitaire de type long et l'enseignement universitaire).

## Pertinences et limites

L'enquête EFT est organisée par la DG-Statistique sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : [http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte\\_donnees/enquetes/eft/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/)

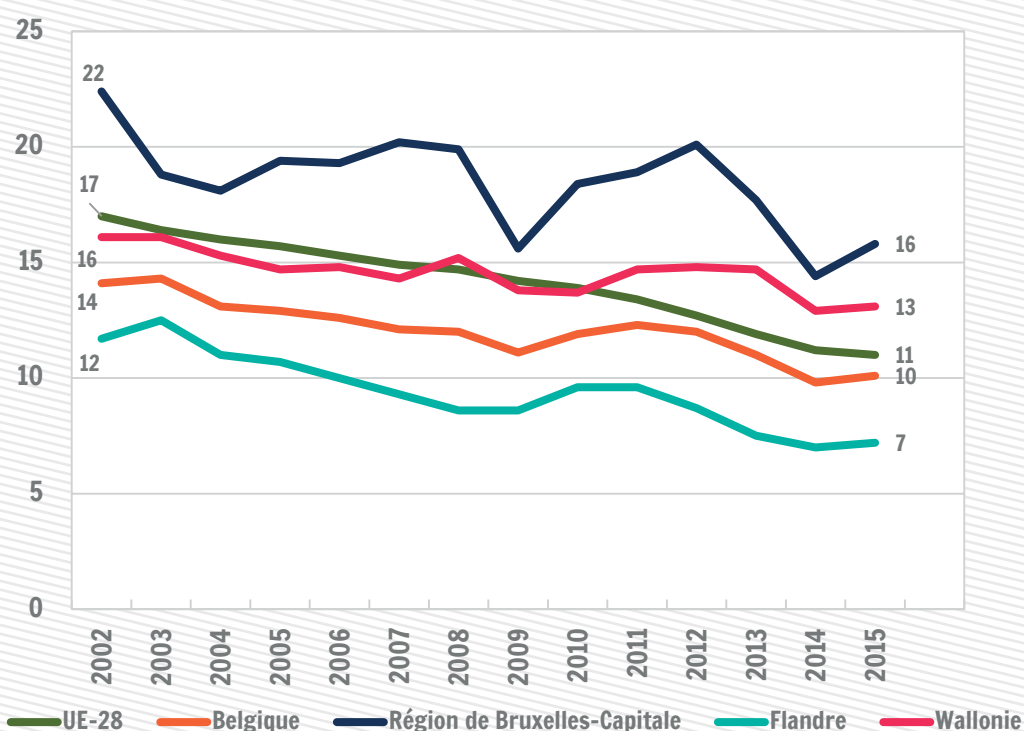
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017

# Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

# 13%

En Wallonie, en 2015, 13% des 18-24 ans avaient quitté l'enseignement avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire supérieur

Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans



Sources / EUROSTAT et Statistics Belgium - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2015 (Moyenne annuelle) - Calculs IWEPS

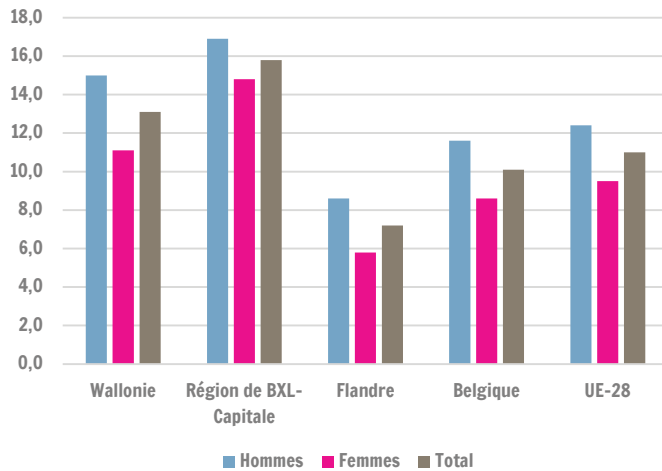
Dans le cadre de référence européen utilisé notamment pour les indicateurs de la stratégie UE2020, l'abandon scolaire précoce est mesuré par la proportion de jeunes entre 18 et 24 ans qui ne suivait ni études dans l'enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.

Avec, en 2015, un taux de 13% de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement, la Wallonie se situe dans une position plus défavorable que la Flandre (7%) et l'Union Européenne des 28 dans son ensemble (11%), mais reste en-dessous du taux observé pour la Région de Bruxelles-Capitale (16% en 2015).

La tendance générale est à la baisse en Wallonie, comme dans les autres régions, le taux wallon passant de 16% en 2002 à 13% en 2015. On est cependant encore au-dessus de l'objectif belge de 9,5% fixé dans le cadre de la stratégie UE2020. La Belgique, considérée dans son ensemble, se rapproche de cet objectif, avec un taux de 10%.

# Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

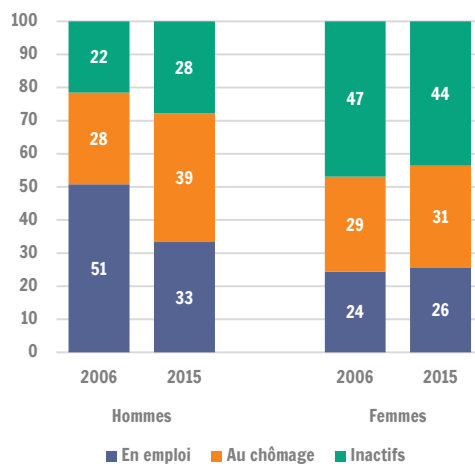
Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans, selon le sexe, en 2015



L'abandon scolaire précoce est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles. En Wallonie, en 2015, il concernait 15% des garçons âgés de 18 à 24 ans et 11% des filles. Ce constat s'observe dans les deux autres régions et dans l'Union Européenne dans son ensemble, mais, par rapport aux deux autres régions, c'est en Wallonie que la différence hommes-femmes semble être la plus marquée (près de 4 points de pourcentage).

Sources / Eurostat et Statistics Belgium - EFT, 2015 - Calculs IWEPS

Statut BIT des 18-24 ans ayant quitté prématurément l'école en Wallonie



Alors que l'abandon scolaire précoce diminue, les jeunes ayant quitté l'enseignement sans diplôme du secondaire supérieur, font face à des difficultés importantes et croissantes sur le marché du travail. En 2015, le taux d'emploi de ces jeunes n'est que de 33% pour les hommes (contre 51% en 2006), et d'à peine 26% pour les femmes. Le taux d'inactivité des jeunes femmes ayant quitté prématurément l'enseignement est, en 2015, de 44%, contre 28% pour les hommes.

Sources / Eurostat et Statistics Belgium - EFT, 2006 et 2015 - Calculs IWEPS

## Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux d'abandon scolaire précoce est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (voir fiche L021).

## Pertinences et limites

L'enquête EFT est organisée par la DG-Statistique sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : [http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte\\_donnees/enquetes/eft/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/)

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017



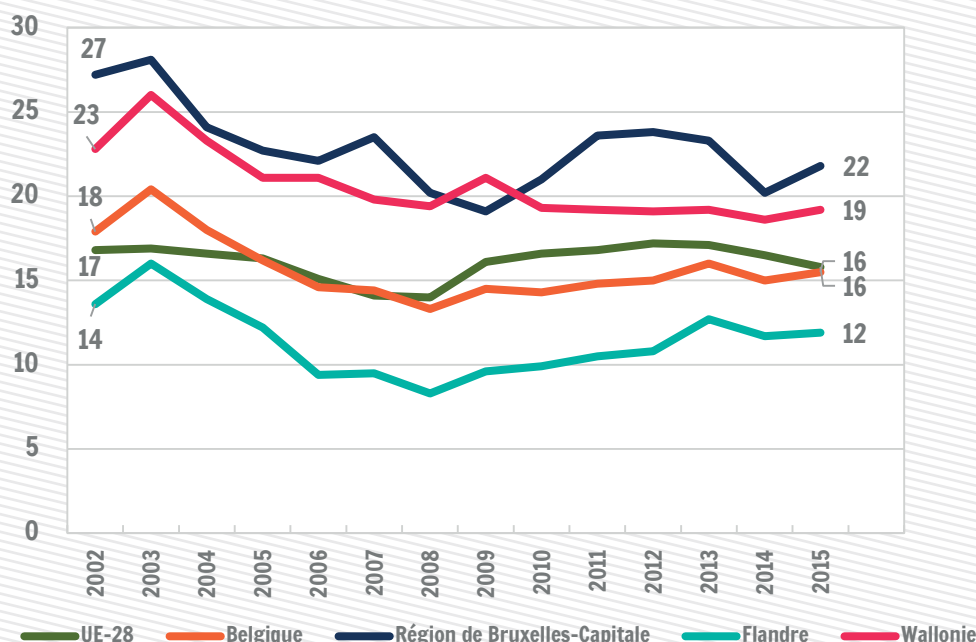
# 18-24 ans en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

# 19%

En Wallonie, en 2015, 19% des 18-24 ans ne sont ni à l'emploi et ne suivent ni enseignement, ni formation

Pourcentage des 18-24 ans ne se trouvant ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation (NEET)



Sources | EUROSTAT et Statistics Belgium - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2015 (Moyenne annuelle) - Calculs IWEPS

Le taux de NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ») est le pourcentage de jeunes d'un groupe d'âge donné (ici, les 18-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation. Il fournit une mesure alternative aux classiques taux d'emploi, de chômage et d'activité pour lesquels on classe les jeunes poursuivant des études parmi les inactifs. Dans l'indicateur des NEET, un jeune poursuivant des études n'est pas considéré comme inactif. Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi.

En Wallonie, en 2015, 19% des jeunes de 18 à 24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et ne sont pas à l'emploi. La Wallonie se situe ainsi entre les deux autres régions du pays, avec des taux de 12% pour la Flandre, et 22% pour la Région de Bruxelles-Capitale. Elle se situe également au-dessus du niveau européen (16% pour l'Union Européenne des 28, ce qui correspond à peu de choses près à la moyenne belge).

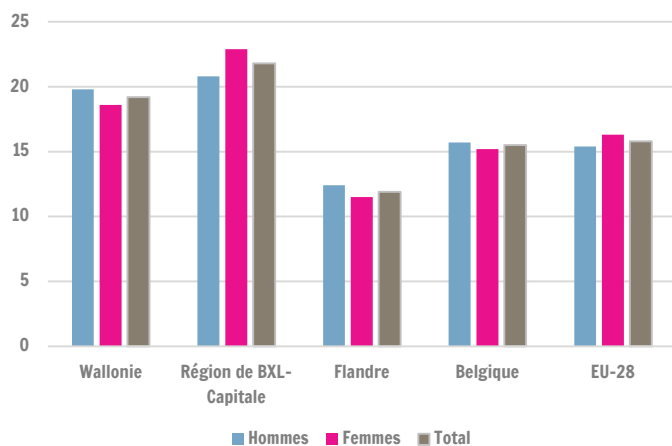
Après avoir enregistré une diminution notable au début des années 2000, le taux de NEET est resté relativement stable en Wallonie sur les dix dernières années.

Notons qu'environ la moitié des NEET détient au moins un diplôme du secondaire supérieur (voir fiche L020).

# 18-24 ans en situation de NEET

## (ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

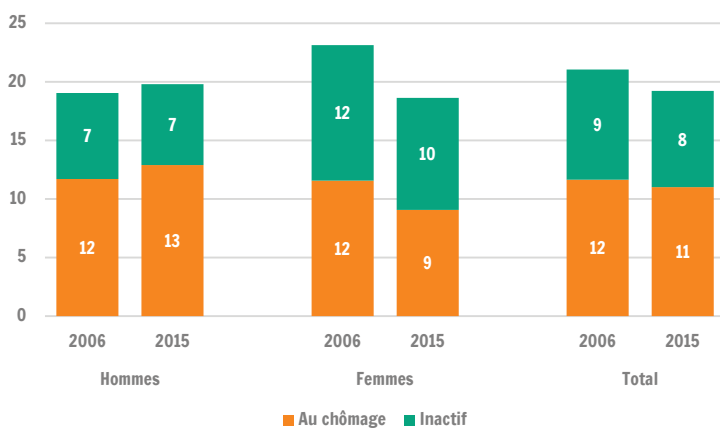
Pourcentage de NEET parmi les 18-24 ans en 2015, selon le sexe



Les différences entre les hommes et les femmes sont peu marquées. Elles sont légèrement à l'avantage des femmes en Wallonie (bien que la différence soit très faible). La relation est similaire en Flandre, mais s'inverse pour la Région de Bruxelles-Capitale (le taux de NEET y étant plus élevé chez les femmes, ce qui s'observe également pour l'Union Européenne des 28).

Sources / Eurostat et Statistics Belgium - EFT, 2015 -  
Calculs IWEPS

Pourcentage de NEET parmi les 18-24 ans selon le sexe et répartition selon le statut BIT en Wallonie



Les jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation peuvent occuper deux statuts : soit ils sont chômeurs, soit ils sont inactifs. Pour la Wallonie, les NEET chômeurs sont plus nombreux que les NEET inactifs (respectivement 11% et 8% des 18-24 ans en 2015, ces pourcentages, additionnés, équivalent au taux de NEET de 19%).

Si le % de NEET est globalement similaire pour les hommes et les femmes, ces dernières ont une plus grande propension à être inactives (environ la moitié des NEET), tandis que les hommes ont une plus grande propension à être au chômage (65% des NEET).

Sources / Eurostat et Statistics Belgium - EFT, 2006 et 2015 -  
Calculs IWEPS

## Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux de NEET est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et n'étaient pas à l'emploi. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (voir fiche L021-ACTIV.DIPL).

## Pertinences et limites

L'enquête EFT est organisée par la DG-Statistique sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : [http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte\\_donnees/enquetes/eft/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/)

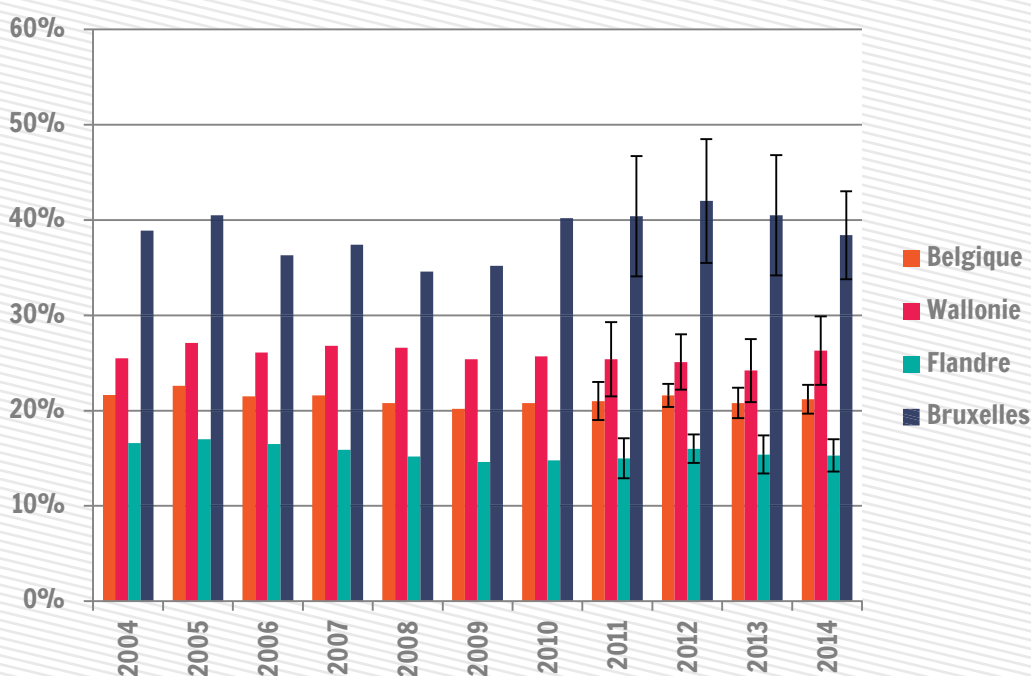
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017

# Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

# 26,3%

En Wallonie, plus d'un habitant sur quatre vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Évolution des taux de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les régions belges et en Belgique



Source / SILC 2014

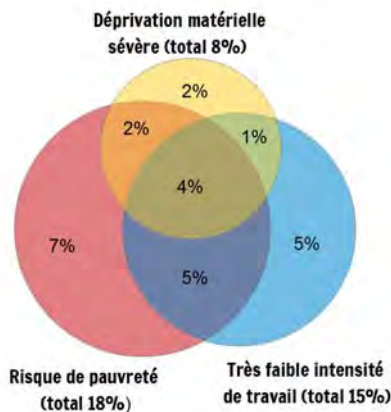
Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale comprend l'ensemble des personnes qui sont en risque de pauvreté, qui sont en situation de déprivation matérielle sévère et/ou vivent dans un ménage à très faible intensité de travail. Il s'agit donc d'un indicateur composite regroupant l'ensemble de la population touchée par au moins l'une de ces trois dimensions de la pauvreté.

Le risque de pauvreté est une mesure relative et monétaire de la pauvreté. La déprivation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf "biens et services" suivants : payer le loyer, l'emprunt hypothécaire et les factures courantes, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an, posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont l'intensité de travail est inférieure à 0,2. Cette dernière est définie comme la proportion de mois travaillés au cours de l'année civile précédant l'enquête par membre du ménage âgés de 18 à 59 ans - les étudiants de moins de 25 ans ne sont pas non plus pris en compte. Les ménages qui ne comprennent que des enfants, des étudiants de moins de 25 ans et/ou des personnes de 60 ans et plus ne sont pas inclus dans le taux de très faible intensité de travail.

L'évolution du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est similaire à ce qu'on peut observer pour les indicateurs qui le composent : une relative stabilité, compte tenu des intervalles de confiance et une hiérarchie nette entre régions. La Wallonie (environ 25%) se situe entre la Flandre (environ 15%) et Bruxelles (environ 40%). Par effet d'agrégation, le taux pour l'ensemble de la Belgique (environ 20%) se situe entre le taux en Wallonie et le taux en Flandre.

# Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

## Répartition des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Wallonie



Le graphique montre comment le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se répartit entre les trois indicateurs qui le composent et comment ceux-ci se recoupent partiellement. On a en Wallonie, un taux de risque de pauvreté d'environ 18%, un taux de déprivation matérielle sévère d'environ 9% et une proportion de personne vivant dans des ménages à très faible intensité de travail d'environ 15%. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est d'environ 26% car de nombreux ménages cumulent pauvreté monétaire, déprivation matérielle sévère et/ou très faible intensité de travail.

Source / SILC 2014 (calculs IWEPS)

## Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

L'objectif est de construire un indicateur synthétique de pauvreté capable d'englober les différents types de pauvreté. Les trois sous-indicateurs permettent d'identifier les personnes qui vivent dans des ménages « pauvres » selon des critères différents – une hypothèse sous-jacente postule que les personnes vivant dans un même ménage partagent le même niveau de vie. Les trois critères retenus sont le risque de pauvreté (mesure relative de la pauvreté monétaire), la déprivation matérielle sévère (mesure absolue de la pauvreté d'existence) et la très faible intensité de travail (mesure de l'exclusion de l'emploi).

## Pertinences et limites

Parce qu'il est composite, cet indicateur a l'avantage de pouvoir mesurer une large variété de situations de pauvreté : pauvreté monétaire, pauvreté absolue et exclusion de l'emploi. Par contre, ce caractère composite – qui rend complexe sa construction – ne facilite pas une compréhension fine du chiffre qu'il livre, notamment parce certaines de ces composantes (revenu et intensité de travail) concernent l'année civile précédant l'enquête.

Une autre limite de cet indicateur, inhérente aux trois indicateurs qui le composent, est qu'il est exclusivement centré sur le ménage. Il ne permet donc pas de prendre en compte les inégalités au sein des ménages, principalement entre femmes et hommes. Enfin, parce qu'il est construit en partie sur base du taux de risque de pauvreté (dont le seuil est national), les comparaisons entre la Wallonie et les autres pays européens sont à mener avec prudence.

Pour en savoir plus :

[http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Social\\_inclusion\\_statistics/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Social_inclusion_statistics/fr)

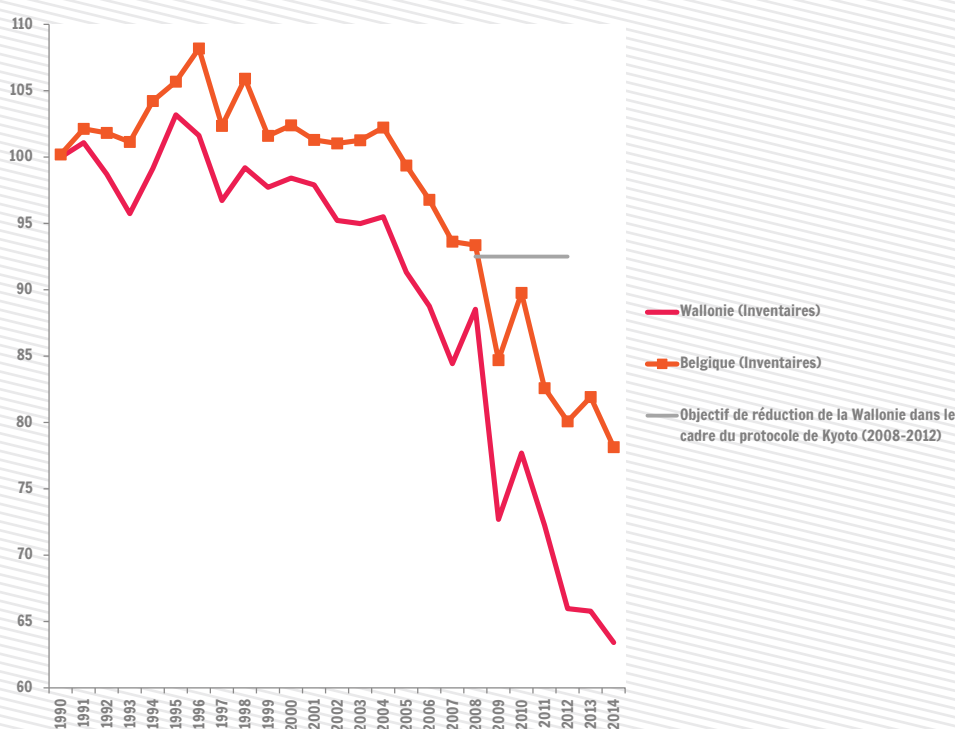
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour octobre 2016

# Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

## -36,6%

Les émissions anthropiques de GES (hors secteur forestier) en Wallonie en 2014 étaient de 36,6 % inférieures à celles de 1990

Emissions de gaz à effet de serre (GES) : comparaison Wallonie-Belgique (1990 = 100)



Source / SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

En 2014, sur la base des dernières estimations disponibles, les émissions anthropiques de GES (hors secteur forestier) en Wallonie étaient de 35,4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents de GES, soit 31% des émissions annuelles de la Belgique (113,9 Mt CO<sub>2</sub>-équivalents).

L'évolution favorable, à savoir une réduction moyenne de 36,6% des émissions de GES par rapport aux émissions de GES de l'année de référence (-21,9% au niveau national), résulte de différents facteurs et de tendances contrastées entre les branches d'activité avec notamment une diminution dans les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie. Les diminutions de ces dernières années sont en partie imputables au ralentissement de l'activité économique. Enfin, l'année 2014 est également considérée comme une année exceptionnelle au niveau des températures.

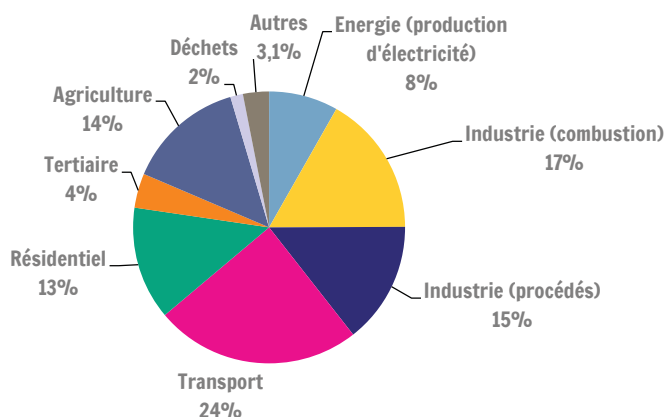
La réduction moyenne (24%) sur la période 2008-2012 dépassait l'objectif de réduction de la Wallonie dans le cadre du Protocole de Kyoto (diminution de 7,5% durant chaque année de la période 2008-2012 par rapport aux émissions de l'année de référence, 1990).

Les émissions de 2013 et 2014 sont actuellement inférieures à la trajectoire définie selon un objectif de -14,7 % par rapport à 2005 (objectif wallon pour l'année 2020 dans le cadre du burden-sharing pour les secteurs non-ETS).

Concernant la stratégie européenne 2020 (objectif belge : -15% des émissions GES par rapport à 2005), les émissions GES sont en baisse de 30,5% par rapport à 2005.

# Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

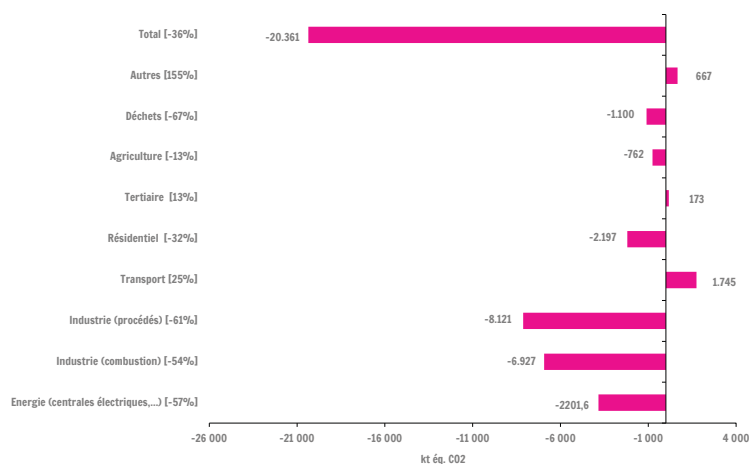
## Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES), en Wallonie en 2014



Dans la répartition sectorielle, le secteur des transports est en 2014 le principal contributeur aux émissions de GES et représente 24% de celles-ci (contre 12% en 1990).

Source / SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

## Evolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 1990 à 2014 en Wallonie



Les émissions du secteur des transports (principalement routier) ne cessent de croître fortement depuis 1990, tant du point de vue relatif (25% de croissance) que du point de vue absolu (+1 745 kt éq. CO<sub>2</sub>). Les émissions du secteur tertiaire (chauffage des bâtiments) sont également en augmentation (+13%). Les émissions pour le secteur résidentiel ont par contre chuté de 32%.

Source / SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

## Définitions et sources

Cet indicateur montre les tendances relatives aux émissions anthropiques totales des gaz à effet de serre (GES). L'inventaire wallon des émissions de GES, additionné aux inventaires de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale, forme l'inventaire national belge rapporté annuellement par la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et des engagements européens (Effort Sharing Decision, EC/406/2009) et selon les lignes directrices du GIEC de 2006 et les potentiels de réchauffement global (PRG) revus, applicables pour la période 2013-2020.

Kt éq. CO<sub>2</sub> = kilo tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, qui tient compte du pouvoir de réchauffement global de chaque gaz.

Source : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

## Pertinences et limites

Le niveau de référence (100) se réfère au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour « l'année de référence » dans le contexte du Protocole de Kyoto, à savoir l'année 1990 pour le niveau des émissions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O, et l'année 1995 pour le niveau des émissions de gaz fluorés (HFC, PFC, SF<sub>6</sub> et NF<sub>3</sub>).

Pour en savoir plus : <http://www.awac.be> et <http://www.climat.be>

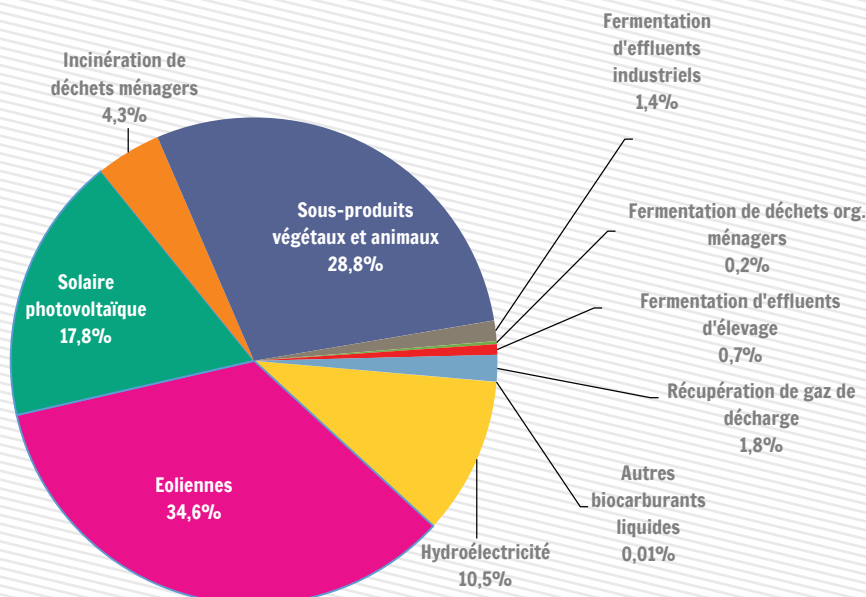
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017

# Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

## 3 572

La production d'électricité nette renouvelable est estimée en 2013 à 3 572 GWh, soit un peu moins de 12% de la production nette d'électricité totale

Production 2013 : Electricité = 3572 GWh



Sources / SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS.

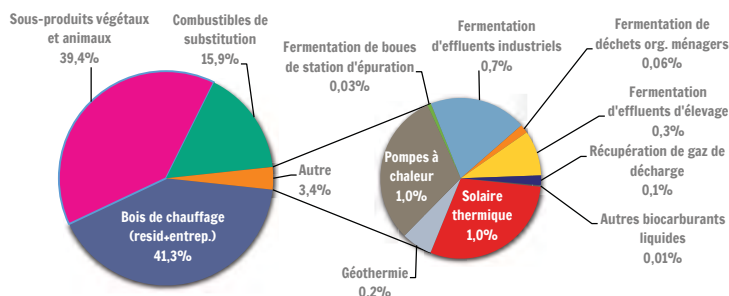
La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2013 s'élève à 3 572 GWh (+7% /2012 et x4 depuis 2005), représente un peu moins de 12% de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (33%), à la force hydraulique (10%), à l'essor de l'éolien (35%) et au photovoltaïque (18%, soit une production multipliée par 10 en 3 années). L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 2 243 GWh.

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergies renouvelables. Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise.

Un des objectifs pour lesquels les Etats Membres de l'Union européenne se sont engagés lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » en décembre 2008 est notamment que la part de l'énergie renouvelable représente en 2020 au moins 20% de la consommation finale brute de l'Europe. Cet objectif, au niveau belge, donne le seuil de 13% à atteindre. Ce seuil de 49 120 GWh en valeur absolue a été décliné pour les régions (14 850 GWh pour la Wallonie) dans le cadre de l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015. Suivant les modalités de calcul prescrites dans l'accord européen, la part du renouvelable dans la consommation finale brute en Wallonie atteindrait les 10,8% (méthodologie, Directive européenne 2009/28/EC) en 2013 dont 2,9% dû à l'électricité, 6,7% à la chaleur et 1,2% aux transports.

# Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

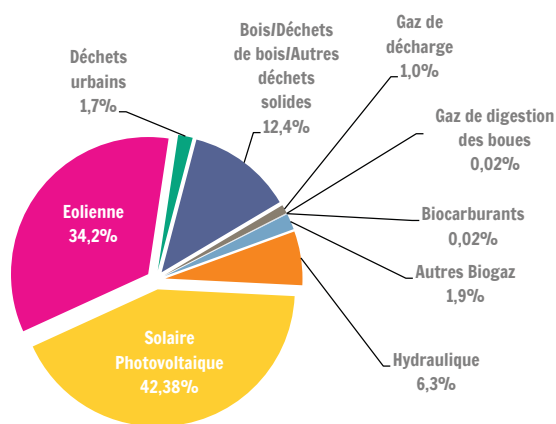
## Production 2013 : Chaleur = 8517 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 8 517 GWh en 2013 (+15% /2012 et +83% depuis 2005) et est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide.

Source / SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS

## Puissance électrique renouvelable en 2013 : 1751,9 Mwe



La puissance électrique renouvelable (puissance installée) a été multipliée quasi par 6 depuis 2005 (304 MWe). Notons l'essor du solaire photovoltaïque et de l'éolien : leur part est de 42% et 34 % en 2013 alors qu'elle était respectivement de 0% et 16% en 2005.

Source / SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS

## Définitions et sources

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise.

1. GWh : gigawattheure.
2. MWe : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.

Sources : SPW - DGO4 - DEBD, ICEDD. Données avril 2016, Calculs IWEPS.

## Pertinences et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant se faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

Personne de contact : Julien Juprelle ([j.juprelle@iweps.be](mailto:j.juprelle@iweps.be)) / prochaine mise à jour : mars 2017



# Efficacité énergétique

# -21,8%

En 2014, la consommation d'énergie primaire était de 14,1 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en Wallonie, soit une diminution de 21,8% depuis 2005

## Evolution de la consommation d'énergie primaire en Wallonie et intensité énergétique de l'économie

	2000	2005	2010	2013	2014
<b>T2020_32T - Consommation d'énergie primaire - en MTeP</b>					
<b>Wallonie</b>	<b>18</b>	<b>18,1</b>	<b>17,1</b>	<b>15</b>	<b>14,1</b>
Bruxelles	2	2,2	2,2	2	n.d.
Flandre	31	32,6	32,7	31	28,6
Belgique	52	51,4	53,9	49	45,0
UE 28	1609	1712,8	1656,4	1569	1507,1
<b>T2020_32E - Evolution de la consommation d'énergie primaire - indices 2005 = 100</b>					
<b>Wallonie</b>	<b>101</b>	<b>100,0</b>	<b>94,5</b>	<b>84</b>	<b>78,2</b>
Bruxelles	98	100,0	97,2	90	n.d.
Flandre	97	100,0	100,5	95	87,8
Belgique	101	100,0	104,9	95	87,6
UE 28	94	100,0	96,7	92	88,0
<b>T2020_32I - Intensité énergétique de l'économie - keP par millier d'euros</b>					
<b>Wallonie</b>	<b>267</b>	<b>229,1</b>	<b>199,4</b>	<b>179</b>	<b>164,4</b>
Bruxelles	38	34,1	32,4	30	n.d.
Flandre	216	202,8	188,1	171	157,9
Belgique	194	173,4	167,5	152	141,4
UE 28	177	149,5	137,8	128	122,0

Sources / Eurostat et bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW-DG04 pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles) - calculs IWEPS

La consommation d'énergie primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, enregistre en Wallonie une nouvelle baisse en 2014 et atteint son niveau le plus bas depuis 1990. Cette tendance trouve une explication dans une diminution de la consommation finale dans tous les secteurs et une montée des productions renouvelables améliorant ainsi le rendement du parc de production électrique. Sur la période 2005-2014, la baisse de la consommation énergétique est plus importante en Wallonie (-21,8 %) qu'en Flandre (-12,2%) et qu'en Belgique (-12,4 %).

Compte tenu de l'évolution de l'activité économique wallonne, l'intensité énergétique ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB a décru en Wallonie depuis 2005. Il n'en demeure pas moins que la Wallonie reste relativement « gourmande » en matière énergétique, en raison de la structure de son tissu industriel, et ce malgré la chute de l'activité sidérurgique... En effet, chaque millier d'euros de valeur ajoutée wallonne demande l'utilisation de 164 keP (kilo équivalent-pétrole) soit davantage que la moyenne dans le pays (16% plus élevée) ou en Europe (35% plus élevée).

La Wallonie participe conjointement avec les autres entités fédérées à l'engagement de réduction de 18% de la consommation d'énergie primaire de la Belgique à l'horizon 2020 (en comparaison avec le niveau de référence de 53.3 Mtep obtenu par le modèle de projections PRIMES2007, ce qui correspond à une économie d'énergie primaire de 9.6 Mtep). En 2014, la consommation d'énergie primaire (45,0 Mtep) se situe environ 1,3 Mtep au-dessus de l'objectif indicatif « efficacité énergétique » belge de 43,7 Mtep en 2020.

# Efficacité énergétique

## Définitions et sources

La consommation d'énergie primaire est mesurée par la consommation intérieure brute énergétique en millions de tonnes équivalent-pétrole (MTEP). Cette consommation exclut l'usage non-énergétique des produits énergétiques (par exemple le gaz naturel utilisé non pas pour la combustion mais pour la production de produits chimiques).

La consommation intérieure brute totale comprend la consommation des utilisateurs finaux (industrie, tertiaire, logement, transports et usages non énergétiques) et la consommation du secteur de la transformation d'énergie (centrales électriques, cokeries, raffineries, etc.) ainsi que les pertes de distribution et de transformation.

L'objectif de la Stratégie européenne a été fixé en pourcentage d'économies par rapport à une situation projetée de référence pour 2020 (-20% pour l'UE-27). Cette consommation-cible peut être exprimée en indice par rapport à la valeur de 2005 (l'objectif se traduisant alors en 86,5 points pour l'UE-27) afin d'observer les évolutions.

L'intensité énergétique compare la consommation d'énergie à l'activité économique. Le numérateur retenu inclut alors les usages non-énergétiques de la consommation énergétique, tandis qu'au dénominateur, figure le PIB en volume, exprimé aux prix de 2005.

Kep : Kilo équivalent-pétrole.

Mtep : Millions de tonnes équivalent-pétrole.

Sources : Eurostat ; Bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW-DGO4 pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles), IWEPS - Calculs IWEPS

## Pertinences et limites

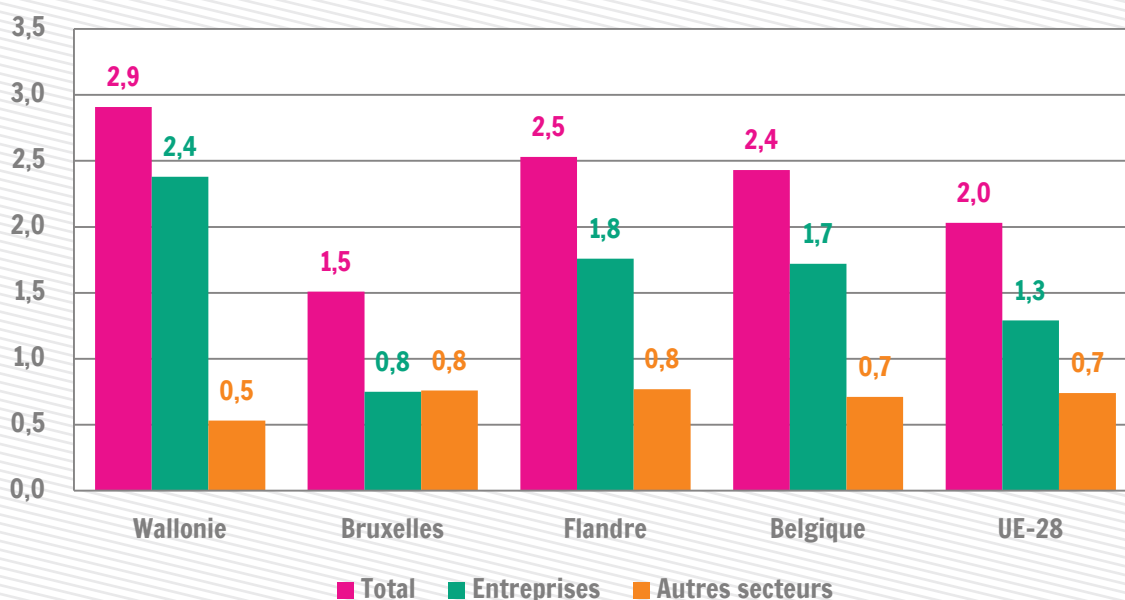
Afin de privilégier les sources régionales les plus récentes, les incompatibilités entre les inventaires régionaux et les données nationales disponibles sur Eurostat ne sont pas corrigées dans les tableaux présentés ici. Les chiffres privilégiés sont donc ceux publiés par chaque région et ceux publiés par Eurostat pour la Belgique et l'Europe dans un souci de comparabilité européenne.

# Intensité de R&D en pourcentage du PIB

# 2,9%

L'intensité de R&D (ou dépenses intérieures de R&D), en termes de pourcentage du PIB, en Wallonie pour l'année 2013

Intensité de recherche et développement (% du PIB)



Source / Eurostat et Politique scientifique fédérale (CFS-Stat), calculs IWEPS

L'intensité de recherche et développement est plus importante en Wallonie que dans les autres régions du pays. Elle dépasse largement la moyenne des 28 états de l'Union européenne. En 2013, elle s'élevait à 2,9 % du PIB wallon. Les dépenses internes brutes wallonnes en recherche et développement sont tirées à la hausse par le secteur des entreprises et particulièrement par celles situées dans le Brabant wallon.

En effet, la part des entreprises dans la R&D est bien plus haute en Wallonie que dans les autres régions, 82 % contre 50 % à Bruxelles et 70 % en Flandre.

Depuis une dizaine d'années, la tendance est à l'augmentation de l'intensité de R&D en Wallonie car elle était de en 2003 de 1,9 % du PIB en Wallonie contre 1,8 % en Belgique et 2% en Flandre. Si cette tendance se poursuit, l'objectif fixé dans le cadre des objectifs EU 2020, (3%) sera atteint pour la Région wallonne.

# Intensité de R&D en pourcentage du PIB

## Définitions et sources

L'intensité de recherche et développement mesure les dépenses intérieures brutes de recherche et développement en pourcentage du PIB.

"La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications" (Manuel de Frascati, édition 2002, § 63).

L'enquête R&D est une enquête bisannuelle diligentée par Bespo auprès d'un grand nombre d'entreprises sélectionnées dans chacune des régions. Elle vise à réaliser un inventaire des efforts de recherche réalisés dans chaque pays/régions européens.

## Pertinences et limites

L'intensité de recherche et développement en pourcentage du PIB fait partie des objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie EU 2020. L'objectif déterminé pour la Belgique ainsi que pour l'EU est d'atteindre les 3 % en 2020.

Pour en savoir plus : <http://www.innovationdata.be>

Personne de contact : Yves Tilman ([yti@iweps.be](mailto:yti@iweps.be)) / prochaine mise à jour : juin2017